



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME



DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION ET
DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ N° 2017 /
fixant la liste des candidatures enregistrées
à l'occasion des élections sénatoriales
du 24 septembre 2017

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- **VU** le code électoral, et notamment l'article R. 152 ;
- **VU** le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- **VU** les récépissés définitifs délivrés aux listes de candidats en présence ;
- **SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRETE :

ARTICLE 1. – Sont définitivement enregistrées, en vue de l'élection des trois sénateurs du Puy-de-Dôme, les candidatures suivantes :

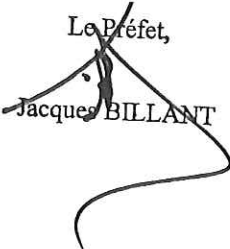
- 1 - liste intitulée : «**Liste de la Droite et du Centre**» conduite par M. Jean Marc BOYER, composée de : 1 - M. Jean Marc BOYER, 2 - Mme Marie-Thérèse SIKORA, 3 - M. Brice HORTEFEUX, 4 - Mme Valérie PRUNIER, 5 - M. Jean-Paul CUZIN.
- 2 - liste intitulée «**Ensemble pour le Puy-de-Dôme** » conduite par M. Jacques Bernard MAGNER, composée de : 1 - M. Jacques Bernard MAGNER, 2 - Mme Valérie BERNARD, 3 - M. Anthony LEROY, 4 - Mme Stéphanie SOUCHE, 5 - M. Pascal PIGOT.
- 3 - liste intitulée «**Centre, citoyens et indépendants** » conduite par M. Laurent PRADIER, composée de : 1 - M. Laurent PRADIER, 2 - Mme Michelle CLEMENT, 3 - M. Patrice ROYET, 4 - Mme Françoise RONCOLATO, 5 - M. Amine-Xavier CHAABANE.
- 4 - liste intitulée «**Agir ensemble pour nos collectivités** » conduite par M. Eric GOLD, composée de : 1 - M. Eric GOLD, 2 - Mme Sandrine LEGAY, 3 - M. Eric CHEVALEYRE, 4 - Mme Jocelyne BOUQUET, 5 - M. Serge PICHOT.
- 5 - liste intitulée «**Liste bleu marine pour la défense de nos communes et de nos départements** » conduite par M. Stanislas CHAVELET, composée de : 1 - M. Stanislas CHAVELET, 2 - Mme Anne Marie CARTA, 3 - M. Jérôme JAYET, 4 - Mme Sylwia POWARUNAS, 5 - M. Stéphane RAYSSAC.
- 6 - liste intitulée «**Les constructifs pour le Puy-de-Dôme** » conduite par M. Flavien NEUVY, composée de : 1 - M. Flavien NEUVY, 2 - Mme Jacqueline BOLIS, 3 - M. François CRÉGUT, 4 - Mme Hélène FEDERSPIEL, 5 - M. Gérard VIALAT.
- 7 - liste intitulée "**L'humain d'abord pour nos territoires**" conduite par M. Julien BRUGEROLLES, composée de : 1 - M. Julien BRUGEROLLES, 2 - Mme Stéphanie LOBO, 3 - M. Jean-Michel CHARLAT, 4 - Mme Christine DUVAL, 5 - M Luc BOURDUGE.
- 8 - liste intitulée "**Europe Ecologie Les Verts**" conduite par Mme Odile VIGNAL, composée de : 1 Mme Odile VIGNAL, 2 - M. Nicolas BONNET, 3 - Mme Agnès MOLLON, 4 - M. Hubert CONSTANCIAS, 5 - Mme Danielle AUROI.

ARTICLE 2. - La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, le Président du Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand, président du bureau du collège électoral, les sous-préfets des arrondissements, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le

11 SEP. 2017

Le Préfet

Le Préfet,

Jacques BILLANT